



2019

Du 1er au 5 juillet à Paris (75).

La ludothèque, au carrefour des médiations.

*Comment la pratique spécifique des ludothécaires renforce la
place de l'équipement sur le territoire?*

PRE-PROGRAMME



1- L'ALF UN ORGANISME DE FORMATION

Une association nationale d'éducation populaire

L'Association des Ludothèques Françaises a pour objet de fédérer, représenter et accompagner les ludothèques et les structures ludiques françaises qui partagent son projet politique et les façons de faire autour du jeu qui y sont décrites.

Après avoir réalisé la charte des ludothèques puis la fiche métier du ludothécaire, l'ALF a écrit en 2015 un projet politique qui affirme sa démarche d'éducation populaire, une certaine définition du jeu et des intentions en direction des ludothèques, des ludothécaires, du réseau et du public accueilli en ludothèque.

L'ALF souhaite, en collaboration avec les ALF régionales, les structures adhérentes et tous ses partenaires, répondre aux missions suivantes :

- Une mission de représentation, de veille et d'influence. Ce travail s'effectue en direction de réseaux, d'institutions, ou instances reconnues comme ayant trait au jeu et à l'action des ludothèques, ou que nous identifions comme pertinent au regard de notre action.
- Une mission de création et de diffusion d'outils et de procédures. Ce travail s'effectue à la fois en direction des ludothèques et des différents niveaux d'ALF. Il a pour but de mettre en cohérence notre réseau, de centraliser nos ressources, et d'optimiser notre fonctionnement en mettant en place des outils et procédures rendant le travail plus efficace.
- Une mission d'animation de travail créatif, d'expérimentation et de formation. Ce travail est transversal. Il a pour finalité d'enrichir la réflexion autour des ludothèques et de leur environnement, des notions de jeux et de jouer, et de leur place dans les sociétés dans lesquelles ils s'inscrivent.
- Une mission de soutien, d'animation et de développement du réseau. Cette mission a pour objectif de soutenir et d'animer le réseau en place, et de favoriser son développement, notamment celui de nouvelles structures.

Une certaine définition du jeu

« Le fait de jouer présuppose une action libre, gratuite, fictive, réglée et incertaine. Par libre, nous entendons une action reposant sur les décisions des joueurs, leur choix de jouer ou de ne pas jouer, leur choix d'actions dans le jeu ; par gratuite, une action pour laquelle il n'y a pas d'attentes de résultat, on joue pour jouer ; par fictive, une action au second degré, en dehors de la réalité ; par réglée, une action qui se déroule selon des règles existantes ou se construisant au fil du jeu ; par incertaine, une action dont l'issue ne peut être déterminée par avance ».

Les intentions pédagogiques générales

- Enrichir les pratiques et les réflexions sur les enjeux du jeu et des ludothèques.
- Favoriser la professionnalisation des ludothécaires et des acteurs du jeu.
- Contribuer à la reconnaissance d'une approche spécifique du jeu et de ses acteurs.
- Construire une culture commune, mettre en cohérence les discours et les pratiques.
- Permettre à chacun-e de positionner sa pratique à la fois dans un champ théorique et dans l'actualité de son territoire.



- Améliorer l'efficacité de l'accueil en ludothèque et de la place du jeu en général dans les pratiques professionnelles.

La méthodologie choisie :

Les différents contenus de formation sont issus de la fiche métier, de la charte des ludothèques, du projet politique, de la classification ESAR, des pratiques et de l'actualité du réseau. Ils sont proposés dans une démarche d'éducation populaire, à partir d'expériences de terrain, de construction collective et d'appropriation individuelle, d'alternance d'apports théoriques et pratiques.

Un bilan de fin de stage sera à chaque fois réalisé, une attestation de présence remise à chaque participant-e et une évaluation aura lieu a posteriori à partir des retours de terrain à moyen terme des participant-e-s.

Les contenus du projet de formation :

Regroupés en 4 thématiques, puis en modules, ils se déclinent ensuite sur des journées de formation d'avril à décembre 2018 :

- Accueil des publics et mise en relation avec la collection de jeux, conception et animation de l'espace de jeu.
- Constitution, maintenance, gestion et enrichissement d'un fond de jeux.
- Construire le projet, le porter, l'évaluer et le faire évoluer.
- Valoriser le jeu comme objet et pratique culturels.

2- L'UNIVERSITE D'ETE 2019

Les intentions pédagogiques

Inscrite dans la thématique "Construire le projet, le porter, l'évaluer et le faire évoluer", l'Université d'été 2018 propose une progression pédagogique pour les ludothécaires et vise à donner les moyens aux participant-es de :

En terme de savoir faire :

- Mieux définir le projet de sa ludothèque et savoir le communiquer.
- Affiner le développement du partenariat.
- Participer à la vie de la profession et suivre les travaux de recherche.
- Constituer un langage cohérent, propre aux ludothécaires, concernant leur approche du jeu.

En terme de savoirs :

- Maîtriser le sens des mots utilisés en ludothèque.
- Mieux identifier les partenaires potentiels.
- Savoir se situer dans le réseau des ludothèques et porter un discours commun.
- Renforcer les professionnels dans la spécificité de leur pratique et de leur donner les moyens de défendre leur spécificité d'action auprès des publics et des partenaires.



Les contenus

Médiation... culturelle ? ... sociale ?

La ludothèque, par les multiples dimensions du jeu qu'elle révèle, est placée au cœur de nombreuses mises en relations possibles. Relations entre l'objet jeu et les personnes, entre les personnes elles-mêmes, entre les ludothécaires et les autres professionnel·les et entre la ludothèque et les autres équipements d'un territoire. A la fois lieu d'accueil et lieu ressource, tout public, elle peut être à la croisée de nombreux projets pour donner à jouer. L'enjeu de cette Université d'Été sera d'identifier les dimensions d'utilité sociale et d'intérêt général de cet équipement en termes de médiations pour les valoriser au regard des autres acteurs et institutions et lui permettre ainsi de prendre une réelle place sur les territoires.

Les moyens pédagogiques et d'encadrement :

Dans une démarche d'éducation populaire, à partir d'expériences terrain, de constructions collectives et d'appropriation individuelle, d'alternance d'apports théoriques et pratiques, l'ALF vous invite à interroger le positionnement pédagogique spécifique des ludothécaires.

Un programme d'animation et de renforcement de la dynamique du groupe sera également proposé en marge des travaux : soirées jeux, visite de ludothèque...

La formation sera dispensée par des théoriciens (universitaires), des praticiens (ludothécaires...) et des représentants institutionnels et associatifs.

Des restitutions seront faites par les participant·es dans un objectif d'appropriation collective. A l'issue de la formation, l'ALF effectuera une première évaluation de la formation à l'aide d'un questionnaire. Elle délivrera au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.



Pré-programme :

Attention, ce programme n'est pas définitif et est susceptible d'évoluer légèrement dans ses contenus. Nous sommes également en attente de confirmation de certains intervenants.

LUNDI 1er JUILLET

MATIN

I 9h30-11h00 : Accueil des participant-e-s, dynamique de groupe et séance d'ouverture.

I 11h-12h : Médiation(s) : de quoi parle-t-on ?

Ce temps d'introduction théorique permettra au groupe de cerner le sujet, de faire le point sur les différentes pratiques de médiation aujourd'hui et d'introduire les sujets qui seront discutés et approfondis lors des temps de travail de la semaine.

Introduction théorique

APRES-MIDI

I 14h-14h45 : Atelier des pratiques

Ces ateliers sont amenés à évoluer durant la semaine au regard des besoins repérés par les participant-es et les formateurs-trices. Ils peuvent venir compléter au fur et à mesure les questionnements et les pratiques des participant-es.

Atelier de co-construction.

I 14h45-16h : Les médiations en ludothèque

A partir des éléments amenés lors de l'introduction du matin, ce temps de travail collectif aura pour objet d'inventorier et de catégoriser toutes les formes de médiation pratiquées en ludothèques.

I 16h30-17h : Le jeu est-il un media ?

Dans la continuité du précédent, cet atelier évoquera la question du statut des jeux en tant que supports de l'activité jeu, et posera la question de leurs éventuelles spécificités.

Atelier de co-construction.

17h-18h : Intervention d'un auteur de jeu sur le sujet « le jeu est-il un média »

SOIREE

I 18h-20h : Inauguration de l'Université d'été.

I 20h-22h : Conférence de Patrick Ben Soussan, pédopsychiatre et auteur de « Le bébé et le jeu »



MARDI 02 JUILLET

MATIN

I 9h-9h30 : Accueil et dynamique de groupe.

I 9h30-12h : Médiations : le procès d'intentions

Au travers d'un atelier dynamique et participatif, les participants seront invités à s'interroger sur les motivations qui sous-tendent les différentes pratiques de médiation identifiées précédemment.

Atelier de co-construction.

APRES MIDI

I 14h-14h45 : Atelier des pratiques

Ces ateliers sont amenés à évoluer durant la semaine au regard des besoins repérés par les participant-e-s et les formateurs-trices. Ils peuvent venir compléter au fur et à mesure les questionnements et les pratiques des participant-e-s.

Atelier de co-construction.

I 14h45-16h30 : Du jeu au public 1/2

Un intervenant présentera une pratique de médiation culturelle visant à rendre accessible un contenu ou un support aux différents publics.

Conférence

I 16h30-18h : Du jeu au public 2/2

Ce temps sera consacré à la réappropriation par les participants du contenu de l'intervention précédente. Il s'agira de voir en quoi les pratiques présentées peuvent correspondre ou non à la réalité de terrain en ludothèque et comment certaines peuvent éventuellement y être transposées.

Atelier de co-construction.

MERCREDI 03 JUILLET

MATIN

I 9h-9h30 : Accueil et dynamique de groupe.

I 9h30-12h : Les relations inter-publics 1/2

Un intervenant viendra ici présenter une pratique de médiation entre personnes ou groupes, et les fondements théoriques sur lesquels elle s'appuie.

Conférence



APRES MIDI

I 14h-14h45 : Atelier des pratiques

Ces ateliers sont amenés à évoluer durant la semaine au regard des besoins repérés par les participant-e-s et les formateurs-trices. Ils peuvent venir compléter au fur et à mesure les questionnements et les pratiques des participant-e-s.

Atelier de co-construction.

I 14h45-16h30 : Les relations inter-publics 2/2

Ce temps sera consacré à la réappropriation par les participants du contenu de l'intervention du matin. Il s'agira de voir en quoi les pratiques présentées peuvent correspondre ou non à la réalité de terrain en ludothèque et comment certaines peuvent éventuellement y être transposées.

Atelier de co-construction.

I 16h30-18h : Atelier au choix

- **Atelier thésaurus**

Dans la continuité de ce qui a été entrepris lors de l'université d'été 2017, et suite au travail de la commission Thésaurus, les participants qui le souhaitent pourront participer à la réflexion sur la construction d'un langage spécifique à partir des éléments introduits au cours de l'université d'été.

- **Atelier d'approfondissement**

Les personnes souhaitant participer à cet atelier se saisiront d'un des aspects de la médiation évoqué lors de l'université d'été pour l'approfondir et établir des propositions d'actions, de pratiques ou des pistes de réflexions sur ce sujet pour le réseau.

JEUDI 05 JUILLET

MATIN

I 9h-9h30 : Accueil et dynamique de groupe.

I 9h30-12h : Atelier au choix

- **Atelier thésaurus**

Dans la continuité de ce qui a été entrepris lors de l'université d'été 2017, et suite au travail de la commission Thésaurus, les participants qui le souhaitent pourront participer à la réflexion sur la construction d'un langage spécifique à partir des éléments introduits au cours de l'université d'été.

- **Atelier d'approfondissement**

Les personnes souhaitant participer à cet atelier se saisiront d'un des aspects de la médiation évoqué lors de l'université d'été pour l'approfondir et établir des propositions d'actions, de pratiques ou des pistes de réflexions sur ce sujet pour le réseau.



- **Atelier label**

Dans la continuité des objectifs du label validés lors de l'assemblée générale 2019, et suite au travail de la commission Label, les participants qui le souhaitent pourront participer à la réflexion sur la mise en œuvre concrète du label et sur les critères d'éligibilité.

APRES MIDI

I 14h-14h45 : Atelier des pratiques

Ces ateliers sont amenés à évoluer durant la semaine au regard des besoins repérés par les participant-e-s et les formateurs-trices. Ils peuvent venir compléter au fur et à mesure les questionnements et les pratiques des participant-e-s.

Atelier de co-construction.

I 14h45-16h30 : La place de la ludothèque au sein du territoire et des politiques publiques 1/2

La médiation

Conférence par Grégory Miura, directeur du service commun de documentation de l'Université Bordeaux Montaigne

I 16h30-18h : La place de la ludothèque au sein du territoire et des politiques publiques 2/2

Ce temps sera consacré à la réappropriation par les participants du contenu de l'intervention précédente. Il s'agira de voir en quoi les pratiques présentées peuvent correspondre ou non à la réalité de terrain des différentes ludothèques et comment certaines peuvent éventuellement y être transposées.

Atelier de co-construction.

VENDREDI 06 JUILLET

MATIN

I 9h-9h30 : Accueil et dynamique de groupe.

I 9h30-12h : Valoriser les pratiques de médiation en ludothèque

Sous la forme d'un atelier de travail de groupe, les participants seront amenés à travailler sur l'élaboration et la rédaction d'un discours de mise en valeur de leurs pratiques de médiation à partir de l'ensemble du contenu proposé lors de l'université d'été.

Atelier de co-construction.

APRES MIDI

I 14h - 14h45 : Atelier des pratiques

Ces ateliers sont amenés à évoluer durant la semaine au regard des besoins repérés par les participant-e-s et les formateurs-trices. Ils peuvent venir compléter au fur et à mesure les questionnements et les pratiques des participant-e-s.

Atelier de co-construction.



I 14h45-15h30 : Vers l'université d'été 2020

Ce temps sera consacré à la préparation et au choix d'une thématique pour l'université d'été 2020.

I 15h30-16h : Synthèse des travaux

I 16h-16h30 : Bilan, évaluation et clôture de l'Université d'été.

Organisation et administration

Accès à la formation

L'Université d'été est accessible aux adhérents de l'ALF : ludothécaires, professionnel-le-s utilisant le jeu, porteurs de projet, salarié-e-s, bénévoles et volontaires en service civique. Si ça n'est déjà fait, merci de vous rendre sur notre site pour procéder à votre adhésion.

L'accueil :

Horaires : 9h à 18h, soit 7h/jour.

Lieu : AUBERGE DE JEUNESSE. 20, esplanade Nathalie Sarraute. 75018 Paris (0140388790).
Paris.yves-robert@hifrance.org

Repas : le repas du midi peut être réservé auprès de l'ALF (voir bulletin d'inscription) et sera pris à l'Auberge de jeunesse. Le repas du soir n'est pas pris en charge.

L'inscription :

Les bulletins d'inscription sont à retourner **le plus tôt possible** par courrier postal au : 180 bis rue de Grenelle, 75007 Paris ou scannés par mail à : courrier@alf-ludotheques.org.

Le/la stagiaire ne pourra entrer en formation qu'à compter de la signature de la présente convention. Les demandes de rétractation doivent être adressées par écrit **au moins 10 jours** avant la date de début du stage.

Pour les salarié-e-s, passé ce délai, les annulations qui ne seront pas justifiées par un document (certificat médical, d'accident, de défaut de transport...) feront l'objet d'une facturation de l'ensemble des frais. Dans tous les cas, des **frais de dossier** (20€) seront conservés par l'ALF.

L'ALF peut être amenée, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à annuler ou modifier un stage. Dans tous les cas, elle s'engage à prévenir les stagiaires au moins 10 jours avant le début prévu et, en cas d'annulation, à rembourser l'intégralité des frais éventuellement engagés.

Prise en charge des frais

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge des participant-e-s. Pour les salarié-e-s (et à priori les volontaires en service civique), ces frais peuvent être pris en charge dans le cadre de leur plan de développement des compétences, l'ALF est enregistrée comme organisme de formation sous le numéro : 11 75 50 772 75 (ce numéro ne vaut pas agrément d'Etat) et son projet de formation est référencé au Data Dock.



Bulletin d'inscription pour l'Université d'Eté

(Merci de prendre le temps de remplir tous les champs)

DATES CHOISIES :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

FRAIS DE FORMATION

Frais administratifs et pédagogiques :

Volontaire en service civique ALF : 50% des frais d'inscription

Salarié-e ou volontaire en service civique hors ALF :

A la journée, nombre de journée : x 180€ =€

Forfait semaine de 4 jours : 610€

Forfait semaine de 5 jours : 650€.

En cas d'annulation, 20€/journée annulée seront conservés et facturés.

Bénévole (joindre une attestation de bénévolat) ou porteur de projet sans structure: gratuit

Frais d'hébergement (Petit déjeuner compris) : Nombre de places limitées, réservez au plus vite ! En cas de problème de prise en charge, nous contacter.

Lundi Mardi Mercredi Jeudi

Nombre de nuits : * 33€ = Total : €

Frais de repas (midi) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi.....

Nombre de repas du midi : * 15€ = Total : €

TOTAL inscription :€

LE/LA PARTICIPANT-E :

Nom : Prénom :

Mail : Tél :

Années d'expérience en ludothèque :

A déjà suivi une formation à l'ALF : Oui Non

Diplôme éventuel de ludothécaire : Oui Non Autre :

Quels intérêts ou attentes avez-vous vis à vis de ces thèmes :

.....
.....
.....

Vous vous inscrivez à titre : Individuel Dans la cadre d'une structure

VOTRE LUDOTHEQUE (ou autre structure) S'IL Y A LIEU :

Nom : Adresse postale :

..... CP : COMMUNE :

Mail : Tél :

Caractéristiques : Fixe Mobile-itinérante /Milieu: Urbain Rural / Tout public

Public spécifique (préciser) :

L'ORGANISME A FACTURER (si différent de la structure) :

Nom : Adresse postale :

..... CP : COMMUNE :

Mail : Tél :

Date :

Nom, signature et tampon de la structure (ou du/de la participant-e en cas d'inscription individuelle) :